

DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE

Gourbeyre, le jeudi 11 juin 2026

SANTE ET SECURITE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

Affaire suivie par : Mélina ROBIN
Courriel : melina.robin@ars.sante.fr
Tél. : 0590 99 64 61

Le Directeur Général de l'Agence de Santé de
Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

à

Réf. : MR/SSEE/N°2026- 167

Monsieur Michel HOTIN
Maire du GOSIER
Hôtel de ville
97190 LE GOSIER

Monsieur le Maire,

Les résultats d'analyse des prélèvements de contrôle effectués le 08/06/2026 sur les sites de baignade de POINTE DE LA VERDURE, LA VIEILLE TOUR, LA DATCHA, ANSE TABARIN et GRAND BAIE, reçus ce jour, ont permis de mettre en évidence des contaminations bactériologiques de l'eau. Ces analyses révèlent un dépassement réglementaire des germes indicateurs de contamination fécale.

	Entérocoques (UFC/100 mL)	Escherichia coli (UFC/100 mL)	Qualification
Pointe de la verdure	15	3564	Mauvais
La vieille tour	15	12695	Mauvais
La datcha	15	2087	Mauvais
Anse tabarin	15	7104	Mauvais
Grand baie	61	3046	Mauvais
Valeurs seuils	370	1000	

Je vous informe que de nouveaux prélèvements auront lieu prochainement. Les résultats de contrôle vous seront communiqués dans les meilleurs délais. Dans l'attente et pour prévenir l'exposition des baigneurs, une interdiction temporaire de la baignade doit être prise par vos soins pour ces 5 sites.

Par ailleurs, je vous rappelle que les profils de baignade relatifs à LA DATCHA et ANSE TABARIN doivent être révisés, et que celui de GRAND BAIE doit être réalisé. Ce document, rendu obligatoire par la Directive Européenne 2006/7/CE du 15 février 2006, imposait, à compter de l'année 2011, l'existence d'un plan de gestion des risques de pollution de la ressource par la réalisation de ces profils de sites de baignades. Ces profils ont notamment pour vocation d'opérer une gestion préventive de la baignade.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée

 Le Directeur Général


Patrick SAINT-MARTIN
Directeur de la Sécurité Sanitaire

Copie à :
Monsieur le Préfet